

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 11 avril 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	36

Date de convocation
4 avril 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille six, le 11 avril à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes à Aniane, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul – M. ASENSI Raphaël - M. Michel ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques – Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. AGUILAR Guy Charles - M. GHIBAUT Jean-Pierre – M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. JOVER Jean Marcel - Mme FOURNEL Michèle - M. ASTIE Michel - M. ROQUAIN Jean Michel

Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice - M. SANCHEZ Norbert

Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Mme Anne Marie DEJEAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

33-2006

Commune de Gignac : réserves foncières économiques

Monsieur la Président explique que la commune de Gignac est propriétaire de la parcelle cadastrée F 644 au lieu-dit L'Aurelle, à proximité du Lycée agricole.

Il ajoute que cette parcelle, d'une surface cadastrale de 17 630 m², se situe en zone IV NA du PLU, et pourrait donc être achetée par la Communauté de communes dans le cadre de sa politique de réserves foncières à vocation économique.

Il est proposé au conseil d'acheter cette parcelle au prix de 300 000 €, soit 17 €/m², prix conforme à l'évaluation des domaines.

Monsieur le Président précise que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget primitif 2006.

Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 3 abstentions :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle F644, commune de Gignac, pour un montant total de 300 000 €, hors majoration des frais d'acte notarié
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ce terrain

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET